



Compte rendu du CT des DAAF, DRAAF, DRIAAF du 4 janvier 2022

Lors de ce Comité technique des services déconcentrés, de nombreux sujets ont été présentés aux organisations syndicales. La FSU regrette l'envoi de document tardif.

Retour sur le dialogue de gestion :

BOP206 :

La DGAL est représentée par Marie Luccioni et Hadrien Jaquet

Suite à la présentation par la DGAL des dotations par service, la FSU fait le constat qu'une fois de plus les missions santé des végétaux sont les oubliés de la DGAL, peu ou pas de dotations pour 2022 alors que nous rentrons dans une phase de Brexit dure et que les crises sanitaires mobilisent fortement les services durant ces périodes. Le recours aux organismes à vocations sanitaires n'est pas la solution. Nous devons préserver les compétences et les maintenir dans les SRAL.

Sur la problématique des petits abattoirs la DGAL nous annonce qu'une expérimentation avec la mutualisation des contrôles entre DRAAF-DDETSPP est en cours en Occitanie.

Pour la FSU, l'appel à volontaire n'est pas la solution, il faut recruter et renforcer la DO dans les régions qui sont concernées par la présence de petits abattoirs.

La FSU dénonce que ce soit les préfets qui participent à la gestion de la stratégie sur ces questions dont l'enjeu est d'assurer la continuité du service public et garantir la sécurité sanitaire des aliments.

Sans moyens supplémentaires c'est bien cette garantie qui est remise en cause.

BOP 215 :

Vincent Seveno nous a fait la présentation sur le dialogue de gestion et ce sont moins de 10 ETP qui nous a été annoncés pour ce BOP.

La FSU aurait pu se réjouir de cette baisse moins importante que les autres années pour ce BOP, alors qu'au 1^{er} janvier 2023 ce sont 385 ETP qui seront transférés dans les Conseils Régionaux. Nous aurions préféré une annonce d'ETP à la hausse. Ça ne sera pas le cas.

Sur l'application de l'indemnité de sujétion pour les agents.tes itinérants.tes

La FSU a porté la revendication sur l'application des textes de lois sur l'indemnité de sujétion qui donne droit à bénéficier de cette indemnité pour les agents concernés du ministère, notamment les inspecteurs positionnés en SRAL. Pour la FSU, ce préjudice dure depuis trop longtemps et ce chiffre en milliers d'euros. Il est temps que l'administration applique les textes comme elle sait nous le dire à chacune de nos revendications.

Pour l'administration, cette demande sera vue avec les services ressources humaines.

La FSU mènera la bataille jusqu'à ce que les agents.tes obtiennent réparations du préjudice subit depuis de nombreuses années.

L'administration s'est engagée à expertiser cette demande et à nous apporter les réponses à celle-ci.

Sur le versement du CIA exceptionnel :

La différence de traitement lors du versement de cette prime exceptionnelle aura une fois de plus créé un malaise et de l'incompréhension de la part des agents.tes qui ont été oubliés. Pour la FSU nous considérons que le versement de cette prime ne doit pas créer de différence de traitement en fonction du bon vouloir des chefs.fes de service. La FSU a exprimé son désaccord sur les critères d'attribution et propose un lissage des primes pour l'attribution de celle-ci à toutes et tous. Aucun recours n'est possible et souvent répondre aux demandes avec une fin de non recevoir n'est plus acceptable.

Pour l'administration, l'attribution de cette prime se fait sur la base de critères listés sur la note de service et permet de distinguer des équipes engagées fortement.

La FSU combattra cette différence de traitement considérée comme discriminatoire et excluant ainsi une partie des agents.tes.

Brexit :

Sur la question de l'évolution des rythmes de travail et notamment l'indemnité des heures de nuit l'administration rappelle qu'elle ne peut pas jouer sur les deux tableaux. En passant sur un cycle normal, cela a un impact sur la rémunération car il n'y a plus d'indemnisation sur les heures de nuit.

La logique pour l'administration est d'ajuster les conditions de travail et de rémunérations : l'agent doit s'adapter au flux.

Sur la question de la restauration sur les sites SIVEP qui n'ont pas accès aux restaurants administratifs et de proximité, sujet évoqué lors du GT Brexit avec plusieurs hypothèses évoquées, le 13 décembre des pistes de réflexions ont émergé notamment la mise en place de panier repas, ou frais de mission mais aussi les tickets restaurants.

Pour l'administration, la possibilité de mettre en place les tickets restaurants considérant le dispositif nouveau pour le MAA serait un dispositif complet.

Pour la FSU de réelles avancées salariales et sociales doivent démarrer. Nous rappelons nos revendications :

- La mise en place de ticket restaurant pour tous.tes les agents.tes quelque soit le cycle ;
- La réduction du temps de travail ;
- La mise en place d'un grand plan de titularisation ;
- La mise en place immédiate d'une prime transitoire en attendant les négociations sur la valorisation des salaires promise par l'administration.

Transfert FEADER :

L'administration nous annonce que la publication de l'arrêté de restructuration est imminente. Durant ce 1^{er} trimestre dans certaines régions, il a été demandé aux chefs.fes de service de revoir les fiches de poste, avec soit 100% des missions d'Etat, soit 100% régionales.

Un fois ce travail aboutit, les agents seront convoqués à un entretien pour les informer de leur situation.

Pour la FSU, il est important d'associer les agents à ce travail, les réunions ne suffisent pas et il est important que chaque agent soit entendu, écouté et accompagné. La FAQ ne suffit pas. Il faut remettre du dialogue et de l'humain pour préserver les agents.tes des conséquences de la restructuration.

La FSU alerte également sur la capacité d'accueil des conseils régionaux, et souhaite le plus de transparence pour que chaque agent puisse se positionner avec l'ensemble des éléments avec des garanties notamment sur les futures conditions de travail et d'accueil de rémunérations....

L'administration nous rappelle que deux IGAPS référents pour répondre aux sollicitations des agents.tes.

Expérimentation d'un centre de gestion financière (CGF) dans les CPCM :

A la demande du ministère de l'intérieur, les missions supports de tous les services seront regroupées sur le bloc 1 qui correspond aux dépenses du programme 354. Les effectifs concernés pour le MAA sont de 4 ETP et 12 ETP pour le MTE.

Une expérimentation sur la mise en place d'un service unique de facturation CGF est en cours en Grand-Est et en Haut de France. Cette réorganisation sera étendue aux autres régions à partir de 2023.

Pour la FSU, une fois de plus, le MAA accepte sans raison valable une nouvelle réorganisation des CPCM au détriment des agents.tes et propose de stopper cette expérimentation qui n'a pas de sens. Actuellement, les services fonctionnent très bien ainsi. Cette réforme soudaine impose également la mise en place des CGF sur 1 site alors qu'actuellement les agents.tes sont positionnés en bi-site ou tri-site. La position des organisations syndicales y compris de la FSU est de maintenir les agents.tes sur les sites dans lesquels ils exercent actuellement.

L'administration répond que pour elle cette proposition a du sens car elle a pour but de rationaliser les dépenses.

Frais de déplacements des agents.tes sur les missions itinérantes notamment dans les territoires ruraux :

L'administration nous a présenté un projet de texte concernant l'utilisation de GLOBEO pour tous les déplacements et hébergements.

La FSU ainsi que d'autres organisations syndicales soulignent la complexité d'utilisation du logiciel Chorus DT, avec trois niveaux de validation, une lenteur et une rigidité du système qui ne permet pas la moindre modification dans Globéo.

Les réservations d'hôtels dans les territoires ruraux ne sont pas référencées, GLOBEO n'est pas adapté pour les agents.tes itinérants (agents des SRAL et FAM). En raison de ces contraintes les agents.tes préfèrent faire des aller/retour dans la journée avec un risque routier non négligeable.

L'administration prend acte de ces contraintes et de la contrainte de l'utilisation de Globéo pour les inspecteurs itinérants. La note devrait évoluer suite à nos interventions.

Pour la FSU la poursuite des ces réorganisations n'est plus acceptable, nous en mesurons les conséquences au quotidien sur la santé mentale des agents.tes engagées dans la fonction publique et pointe du doigt l'absence de perspective d'avenir serein en raison de toutes ces réorganisations consécutives. Il est temps de mettre un frein à ces réformes et à faire les bilans indispensables pour en tirer les conséquences.

Trop de réformes qui n'ont pas de sens quel avenir pour nos missions de services publics ?
Quand tout sera privé nous serons privés de tout !

Vos représentants pour la FSU :

Yacina LOILLIER : Yacina.loillier@agriculture.gouv.fr

Rigobert MALOUFOUKILA : rigobert.moloufoukila@agriculture.gouv.fr